

## Séance du 19 décembre 2017

**Présents :** M. D. DRAUX, Bourgmestre ff. – Président  
MM. B. SIRAULT, I. URBAIN, F. van HOUT, P. BOUVIEZ,  
A. MALOU, Echevins  
M. J. DONFUT, Président du CAS  
MM. Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, ~~A. CEUTERICK,~~  
F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE,  
V. RUSSO, JM. DUPONT, ~~C. FONCK,~~ M. DISABATO,  
~~S. VANOVERSCHELDE,~~ I. DUPONT, F. DESPRETZ,  
~~R. WASELYNCK,~~ B. GALLEZ, EM. HAMOUMI, C. DUFRASNE,  
A. WILPUTTE, ~~A. MURATORE,~~ C. RUELLE, Conseillers  
Communaux  
M. P. WILPUTTE, Directeur Général

Monsieur le Bourgmestre excuse l'absence de Mesdames B. GALLEZ, A. MURATORE, S. VANOVERSCHELDE, C. FONCK et de Messieurs A. CEUTERICK et R. WASELYNCK.

Il aborde ensuite l'ordre du jour.

### **Congé politique - Application de la législation - Principe**

Secteur privé - Bases légales : Loi du 19 juillet 1976 instituant un congé pour l'exercice d'un mandat politique (MB du 24/08/1976) modifiée par la loi du 23 mars 2001

«Le congé politique pour le travailleur du secteur privé qui est membre d'un conseil communal peut être utilisé pour l'accomplissement des missions qui découlent directement de l'exercice d'un mandat ou d'une fonction. Le travailleur concerné doit au départ fournir la preuve de l'existence de son mandat ou de sa fonction à son employeur. Pendant le congé politique, le travailleur a le droit de s'absenter du travail avec maintien de sa rémunération normale.

Les conseillers communaux, ou les conseillers de l'action sociale ou les membres du bureau permanent bénéficient d'un congé rémunéré, qui varie en fonction de la taille de la commune, de 0,5 à 2,5 jours par mois.

	Conseillers communaux/Conseillers de l'action sociale	Membres du bureau permanent du CPAS
Moins de 10.000 habitants	½ jour par mois	1 jour par mois
10.000 à 50.000 habitants	1 jour par mois	2 jours par mois
50.001 habitants et +	1 jour par mois	2 1/2 jours par mois

L'Employeur peut, pour ces mandats uniquement, réclamer trimestriellement à l'autorité locale le montant du salaire brut à 100% augmenté des cotisations patronales.

L'AR du 22/02/1977 stipule que cette rémunération est calculée conformément à la législation relative aux jours fériés, qui est toutefois limitée à la rémunération plafonnée prescrite par le régime d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité (secteur des indemnités).

Conformément à l'AR du 31/05/1977, l'autorité locale récupère ensuite la somme remboursée à l'Employeur privé auprès du conseiller (ou du membre du bureau permanent), mais cette récupération est limitée à la moitié de la totalité des jetons de présence perçus par le conseiller ou membre du bureau permanent sur une année. »

Monsieur DISABATO demande la parole et signale qu'il est directement concerné puisque c'est lui qui en a fait la demande. En travaillant dans le privé, il a droit à un jour de congé politique par mois et estime qu'il est dès lors extrêmement difficile d'exercer son mandat, d'autant plus qu'il n'est pas tenu compte des mandats dérivés. Il doit donc régulièrement prendre des jours de congé pour pouvoir assister aux différentes réunions.

Monsieur URBAIN signale que dans l'enseignement, il n'a droit à rien du tout.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, I. DUPONT, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, C. RUELLE**

Décide :

- Article 1<sup>er</sup> : D'appliquer le congé politique conformément à la loi du 19 juillet 1976 instituant le congé politique pour l'exercice d'un mandat politique (MB du 24/08/1976) modifiée par la loi du 23 mars 2001.
- Art. 2 : De déléguer au Collège communal la gestion financière de tout dossier inhérent à la présente législation.

La délibération requise est adoptée.

### **Conseils Communaux – Calendrier – Année 2018 - Arrêt**

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, I. DUPONT, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, C. RUELLE**

Décide :

**Article 1** : D'arrêter le calendrier des Conseils Communaux de l'année 2018 comme suit :

Lundi 29 janvier – lundi 19 février – jeudi 29 mars – jeudi 26 avril – lundi 28 mai – lundi 25 juin – lundi 24 septembre – lundi 22 octobre – lundi 26 novembre – mardi 18 décembre.

La délibération requise est adoptée.

### **Rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune**

En application de l'Article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale & de la Décentralisation, le Collège Communal présente le rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune relatif à la période du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017.

Monsieur DEBAISIEUX souhaite savoir qui a lu le rapport sur les affaires communales car il s'agit d'un document important que l'on passe au Conseil sans faire de remarques ou de commentaires. De plus, il s'agit d'un document qui doit permettre d'établir le budget. Il se souvient que Monsieur Albert LIENARD prenait plaisir à le lire. Monsieur DEBAISIEUX estime qu'il n'y a pas vraiment de vision sur l'évolution des affaires de la commune, d'autant plus que l'on doit pouvoir marquer l'aspect financier et établir le budget. Il y reviendra d'ailleurs plus tard dans les interventions relatives au budget. A la page 66 de l'article 96, là où il est fait référence au tourisme, et plus particulièrement à la Fête de l'Europe à Issy-Les-Moulineaux, il y a beaucoup de fautes de frappe et d'orthographe. De plus, il s'agit de copié – collé. Monsieur DEBAISIEUX regrette que personne n'ait relu le document alors qu'il s'agit de la vie de la Commune et que dans 50-60 ou 70 ans, celui-ci intéressera peut-être des personnes. Il souhaite donc qu'à l'avenir, plus d'attention y soit accordée afin que l'on puisse se rendre compte de l'action communale.

Monsieur le Bourgmestre admet qu'il y ait des fautes mais de là à dire qu'il n'y a rien dans le rapport qui fait 290 pages, il estime que c'est un peu fort.

Monsieur DEBAISIEUX rectifie en disant qu'il n'a pas dit qu'il n'y avait rien dans le rapport mais qu'il manquait des informations.

Monsieur le Bourgmestre lui rappelle qu'il s'agit du rapport des activités faites l'année précédente et non de la déclaration de politique générale qui là, reflète le budget. Il souhaite de plus que les points de l'ordre du jour soient abordés et que pour le reste, si des informations complémentaires sont demandées par Monsieur DEBAISIEUX, elles lui seront données par la suite.

Monsieur DEBAISIEUX reste sur ce point et souhaite savoir, dans le cadre de l'eurosepticisme, ce qui a été fait par la délégation de Frameries. Monsieur le Bourgmestre lui rappelle à nouveau que ce point ne figure pas à l'ordre du jour et que des explications lui seront données par la suite.

Monsieur DISABATO se permet de revenir sur ce point et souhaite qu'il y ait une autre mise en forme, l'actuelle étant en effet indigeste. Il faut des éléments saillants et aller à l'essentiel pour que l'on puisse se rendre compte du travail de la Commune. Il ne pense pas de plus que cela soit au bénéfice de l'opposition mais estime qu'il serait bien, pour l'année prochaine, de mettre en place un groupe de travail pour ainsi améliorer la qualité du document.

Monsieur DUPONT dit qu'il ne s'agit pas du bon débat, qu'il s'agit d'un rapport administratif établi sur base d'un article du code de la démocratie locale qui est peut-être indigeste mais purement administratif. Ce qui fait vivre la Commune, ce sont les actions menées au quotidien par les uns et les autres. Monsieur DUPONT pense que les services ont effectué un travail particulièrement important demandant du temps et de l'énergie. Il ne s'agit pas d'une discussion à caractère politique.

Monsieur STIEVENART est interpellé par des éléments au-delà du contenu. A la page 212 qui concerne les permis d'implantations commerciales, pour tout ce qui est repris dans la liste, il y a un avis du Collège Communal par défaut, ce qui veut dire qu'aucun avis n'a été remis et que dès lors, si le quorum n'est pas atteint, il s'agit d'un avis par défaut. Cela est interpellant pour Monsieur STIEVENART. Monsieur le Bourgmestre informe Monsieur STIEVENART que ce sont des demandes d'implantations commerciales entre Communes et que cela ne touche pas Frameries, il n'est donc pas nécessaire de remettre un avis.

Monsieur DEBAISIEUX n'est pas d'accord avec l'intervention de Monsieur DUPONT qui dit qu'il s'agit d'un document purement administratif. Il donne ensuite la lecture d'une note parue sur le site internet ainsi que dans le bulletin de l'Union des Villes et Communes. Il termine en disant que cela doit les éclairer sur le vote. Enfin, il signale qu'à Rouveroy, le même document ne fait pas 300 pages mais 40 et est autrement documenté.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, I. DUPONT, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, C. RUELLE**

Décide :

Article unique : a pris connaissance du rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune.

La délibération requise est adoptée.

### **Assemblée Générale ordinaire de l'Intercommunale IPFH**

L'Intercommunale IPFH tiendra son assemblée Générale ordinaire le 20 décembre 2017 à 17 heures 30.

### Ordre du jour :

1. Première évaluation annuelle du Plan stratégique 2017-2019
2. Prise de participation dans Walwind
3. Prise de participation dans Walvert Thuin
4. Nominations statutaires

Monsieur DISABATO a une remarque concernant Walwind qui va créer un parc éolien. En effet, une chose le dérange, c'est que la participation d'autres Communes à cette société passe par le Conseil d'administration et non par l'Assemblée Générale. Il souhaite en faire la remarque afin qu'elle soit relayée.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, I. DUPONT, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, C. RUELLE**

Décide :

**Article 1** : d'approuver les 4 points mis à l'ordre du jour.

La délibération requise est adoptée.

### **Assemblée Générale de l'Intercommunale IDEA du 20 décembre 2017**

L'Intercommunale IDEA tiendra son assemblée Générale le mercredi 20 décembre 2017 à 17h00.

### Ordre du jour :

1. Evaluation 2017 du Plan stratégique IDEA 2017-2019 – Approbation ;
2. Gouvernance et éthique – Rémunérations des Vice-Présidents et des Présidents de Comités de gestion de secteur ;
3. Composition du Conseil d'Administration – Désignation d'un administrateur

Monsieur DISABATO souhaite que l'on procède au vote point par point. Ce qui lui pose problème, c'est qu'il y ait une indemnité versée et non un jeton de présence. Il estime que c'est à la réunion qu'il faut être payé car là, il y a un vrai travail qui doit se faire. Il signale de plus qu'à l'HYGEA, il y a une délégation de pouvoir et que malgré qu'il n'y a pas eu de réunion pendant 2 mois, un jeton est quand même payé alors qu'aucun travail n'a été fourni.

Pour les points 1 et 3 : les groupes Ecolo et CDH votent pour  
Pour le point 2 : les groupes Ecolo et CDH s'abstiennent  
Les groupes PS et MR votent « pour » pour tous les points.

Monsieur DUPONT tient à ajouter qu'au-delà de la rémunération fixe pour le Président, que le reste est lié au taux de présence.

Monsieur DISABATO lui rappelle que le compte prévoit 32 réunions théoriques, et qu'il l'a d'ailleurs signalé au Conseil d'Administration. Il est de plus le seul à ne pas avoir voté le point.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, I. DUPONT, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, C. RUELLE**

Décide :

### **A l'unanimité, par 21 voix « POUR »**

#### **Article 1 :**

- d'approuver l'évaluation 2017 du Plan stratégique IDEA 2017-2019.

### **Par 15 voix « POUR » (PS – MR) et 6 « Abstentions (CDH – Ecolo)**

#### **Article 2 :**

- d'approuver les propositions relatives à la fixation de la rémunération des Vice-Présidents et Présidents de comités de gestion de secteur à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2018, à savoir :
  - réduire le montant de 37 % à 25 % du montant de la rémunération du Président, soit 10.457,28 € annuel brut à l'indice actuel (167.34) et ce, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
  - adopter la règle suivante, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

*" La rémunération annuelle sera attribuée à concurrence de 100 % si l'administrateur, tel que prédéfini, est présent à plus de 80 % des séances des organes de gestion, auxquelles il a été invité.*

*La rémunération est amputée de 10 % si l'intéressé est présent à moins de 80 % des réunions des organes de gestion auxquelles il a été invité, mais à plus de 70%.*

*Si la présence aux réunions des organes de gestion auxquelles il a été invité, est inférieure à 70 % mais supérieure ou égale à 50%, la retenue est de 30 %.*

*Enfin, si l'intéressé est présent à moins de 50% des réunions des organes de gestion auxquelles il a été invité, la retenue sera de 60%.*

*L'indemnité sera payée mensuellement suivant les modalités suivantes :*

- *40% de l'indemnité brute annuelle est payée de manière égale de janvier à juin ;*
- *A l'issue des dernières réunions tenues en juin, le Secrétaire du Conseil d'administration effectue le décompte des présences aux séances du semestre écoulé.*

*Trois situations peuvent se présenter :*

- *Si le taux de présence du semestre écoulé est supérieur ou égal à 70%, l'indemnité mensuelle à verser de juillet à décembre reste inchangée par rapport aux mois précédents ;*
- *Si le taux de présence du semestre écoulé est supérieur ou égal à 50% mais inférieur à 70%, l'indemnité mensuelle à verser de juillet à décembre est diminuée de manière à atteindre 70% de l'indemnité brute annuelle de référence à l'issue du paiement de début décembre ;*
- *Si le taux de présence du semestre écoulé est inférieur à 50%, plus aucune indemnité n'est payée de juillet à décembre de manière à atteindre 40% de l'indemnité brute annuelle de référence à l'issue du paiement de début décembre.*

*A l'issue des dernières réunions tenues en décembre, le Secrétaire du Conseil d'administration effectue le décompte des présences de l'année écoulée. Deux situations peuvent se présenter :*

- *Soit un administrateur n'a pas reçu la totalité de l'indemnité brute annuelle qu'il était en droit de percevoir compte tenu de la règle de base. Un solde lui sera versé au plus tard le 31 janvier de l'année suivante ;*
- *Soit un administrateur a trop perçu durant l'année. Il devra donc reverser une partie de son indemnité avant le 31 janvier de l'année suivante. Il est précisé qu'en vertu des règles proposées, ce scénario sera exceptionnel."*

## **A l'unanimité, par 21 voix « POUR »**

### **Article 3 :**

- d'approuver la modification relative à la composition du Conseil d'Administration, à savoir :
  - la désignation de Madame Isabelle MARCQ, Conseillère provinciale, domiciliée rue du Transvaal, 22 à 7131 Waudrez, en qualité de représentante de la Province du Hainaut au sein du Conseil d'Administration, en remplacement de Madame Isabelle GALANT.

#### **Article 4**

- de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté telle qu'elle est exprimée dans l'article 1er ci-dessus.

#### **Article 5**

- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

#### **Article 6**

- de transmettre la présente délibération à l'intercommunale IDEA.

La délibération requise est adoptée.

#### **Assemblée Générale de l'Intercommunale HYGEA du 21 décembre 2017**

L'Intercommunale HYGEA tiendra son assemblée Générale le jeudi 21 décembre 2017 à 17h00.

#### **Ordre du jour :**

1. Evaluation 2017 du Plan stratégique HYGEA 2017-2019 - Approbation;
2. Modifications statutaires – Approbation ;
3. Indemnité de la fonction de la Vice-Présidence - Approbation;
4. Composition du Conseil d'Administration - Modifications ;

Comme pour le point précédent, Monsieur DISABATO souhaite que l'on procède au vote point par point.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, I. DUPONT, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, C. RUELLE**

Décide :

**A l'unanimité, par 21 voix « POUR »**

#### **Article 1 :**

- d'approuver l'évaluation 2017 du Plan stratégique HYGEA 2017-2019.

**Par 15 voix « POUR » (PS – MR) et 6 « Abstentions (CDH – Ecolo)**



### **Article 2 :**

- de marquer accord sur les modifications statutaires visant à supprimer les Comités de gestion de secteur et la création d'un Comité exécutif telles que reprises dans le projet de statuts joint en annexe.

**Par 15 voix « POUR » (PS – MR) et 6 « Abstentions (CDH – Ecolo)**

### **Article 3 :**

- d'approuver la règle de calcul pour le paiement de l'indemnité de la fonction de la Vice-Présidence, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, à savoir :
  - de lier l'indemnité de la fonction de Vice-Présidence au taux de présence des Vice-Présidents aux réunions exigées par leur fonction à savoir : les réunions du Conseil d'Administration, les réunions du Comité exécutif et les réunions du Comité de concertation;
    - + que la base de calcul pour cette indemnité de présence sera de 10 réunions/an pour le Conseil d'Administration, de 12 réunions/an pour le Comité exécutif et de 10/an pour les réunions de concertation;
    - + que si son taux de présence est supérieur ou égal à 70 % de l'ensemble de ces réunions, l'indemnité de la fonction de la Vice-Présidence s'élève à 100 % de l'indemnité fixée;
    - + que si son taux de présence est supérieur ou égal à 50 % mais inférieur à 70 % de l'ensemble de ces réunions, l'indemnité de la fonction de la Vice-Présidence s'élève à 65 % de l'indemnité fixée;
    - + que si son taux de présence est inférieur à 50 % de l'ensemble de ces réunions, l'indemnité de la fonction de la Vice-Présidence s'élève à 50 % de l'indemnité fixée.

Sur base des éléments repris ci-dessus, il est proposé d'appliquer la règle de calcul suivante pour le paiement de l'indemnité de la fonction de la Vice-Présidence, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- 50 % de l'indemnité actuelle sera payée mensuellement de manière égale de janvier à décembre.
- A l'issue des dernières réunions tenues en juin, le secrétaire des instances effectue le décompte des présences :
  - Si le taux de présence est supérieur à 50 %, une régularisation sera opérée en juillet
  - Si le taux de présence est inférieur à 50%, aucun paiement supplémentaire ne sera exécuté.
- Un second décompte sera effectué à l'issue des dernières réunions de décembre :
  - Si le taux de présence est supérieur à 50 %, une régularisation sera opérée en janvier de l'année suivante.

- Si le taux de présence est inférieur à 50%, aucun paiement supplémentaire ne sera exécuté.

La base de calcul est donc de 32 réunions par an (nombre théorique).

Dans l'hypothèse où le nombre de réunions tenues sur l'année est supérieur au nombre théorique, la base de calcul serait maintenue, à savoir 32.

Dès lors, le pourcentage serait le rapport entre le nombre de réunions ayant fait l'objet d'une participation par rapport au nombre théorique.

Par contre, si le nombre de réunions tenues est inférieur au nombre théorique et ce, du fait de l'employeur, le nombre de réunions tenues serait utilisé comme base de calcul.

Dès lors, le pourcentage calculé serait le rapport entre le nombre de réunions ayant fait l'objet d'une participation rapporté au nombre de réunions tenues.

## **A l'unanimité, par 21 voix « POUR »**

### **Article 4 :**

- d'approuver les modifications relatives à la composition du Conseil d'Administration, à savoir :
  - la désignation de Monsieur Pol BOUVIEZ, Echevin à Frameries en tant qu'Administrateur au sein du Conseil d'Administration d'HYGEA en remplacement de Monsieur Achile SAKAS;
  - la désignation de Monsieur Louis MASQUEILLER, Conseiller communal à Quévy en tant qu'Administrateur au sein du Conseil d'Administration d'HYGEA en remplacement de Monsieur Alexis JAUPART

### **Article 5**

- de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté telle qu'elle est exprimée dans l'article 1er ci-dessus.

### **Article 6**

- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

### **Article 7**

- de transmettre la présente délibération à l'intercommunale HYGEA.

La délibération requise est adoptée.

## **Assemblée Générale statutaire de l'Intercommunale ORES Assets.**

L'Intercommunale ORES Assets tiendra son assemblée Générale statutaire le 21 décembre 2017 à 18 heures.

### **Ordre du jour :**

5. Plan stratégique
6. Prélèvement sur réserves disponibles
7. Nominations statutaires.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRALT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, I. DUPONT, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, C. RUELLE**

Décide :

### **Article 1 :**

- d'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale statutaire du 21 décembre 2017 de l'intercommunale ORES Assets :
  1. Plan stratégique
  2. Prélèvement sur réserves disponibles
  3. Nominations statutaires

### **Article 2 :**

de charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil Communal.

### **Article 3 :**

de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

### **Article 4 :**

de transmettre la présente copie de la présente délibération à l'intercommunale ORES Assets.

La délibération requise est adoptée.

## **Assemblée Générale de l'Intercommunale Parc Naturel des Hauts-Pays.**

L'Intercommunale PNHP tiendra son assemblée Générale le 21 décembre 2017 à 19 heures 30.

### **Ordre du jour :**

1. Lecture et approbation du PV de l'AG du 28 juin 2017
2. Budget 2018
3. Projets 2018
4. Rapport du Comité de rémunération
5. Nouveaux statuts : méthodologie et échéancier
6. Points d'actualité

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, I. DUPONT, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, C. RUELLE**

Décide :

### **Article 1:**

- d'approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2017 de l'Intercommunale Parc Naturel des Hauts Pays.

### **Article 2 :**

- de transmettre la présente décision à l'Intercommunale Parc Naturel des Hauts Pays, rue des Jonquilles, 24 à 7387 HONNELLES.

La délibération requise est adoptée.

## **Assemblée Générale de l'Intercommunale CHUPMB.**

L'Intercommunale CHUPMB tiendra son assemblée Générale le jeudi 21 décembre 2017 à 18 heures.

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2017.
2. Approbation du plan stratégique 2018.
3. Approbation du budget de fonctionnement pour l'exercice 2018.

4. Désignation de Monsieur Jean DUCOBU en qualité d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration du CHUPMB
5. Désignation de Monsieur Eric DIEU en qualité d'administrateur représentant la Commune de Quévy au sein du Conseil d'administration du CHUPMB, en remplacement de Monsieur Alexis JAUPART
6. Désignation de Madame Colette VANHOORDE en qualité d'administrateur représentant la Province de Hainaut au sein du Conseil d'Administration du CHUPMB en remplacement de Monsieur Pascal LAFOSSE

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, I. DUPONT, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, C. RUELLE**

Décide :

**Article 1 :**

- d'approuver tous les points de l'ordre du jour, à savoir :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2017.
2. Approbation du plan stratégique 2018.
3. Approbation du budget de fonctionnement pour l'exercice 2018.
4. Désignation de Monsieur Jean DUCOBU en qualité d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration du CHUPMB
5. Désignation de Monsieur Eric DIEU en qualité d'administrateur représentant la Commune de Quévy au sein du Conseil d'administration du CHUPMB, en remplacement de Monsieur Alexis JAUPART
6. Désignation de Madame Colette VANHOORDE en qualité d'administrateur représentant la Province de Hainaut au sein du Conseil d'Administration du CHUPMB en remplacement de Monsieur Pascal LAFOSSE

**Article 2 :**

- de charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée générale extraordinaire la proportion des votes intervenus au sein du Conseil en date du 19 décembre 2017.

**Article 3 :**

- de charger de la Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :**

- d'adresser copie de la présente délibération à l'intercommunale CHUPMB.

La délibération requise est adoptée.

### **Convention pour la collecte des déchets textiles ménagers sur le territoire de la Commune de Frameries**

Le cadre légal pour la collecte du textile en Wallonie impose de conclure une convention entre le collecteur et la commune sur le territoire de laquelle la collecte est opérée.

Les conventions conclues avec les opérateurs arrivent à échéance en 2018.

Monsieur le Bourgmestre prend la parole et informe l'Assemblée que suite à une remarque faite en commission, l'article 2 de la délibération a été modifié. Une nouvelle délibération a donc été déposée à chacun.

Monsieur DEBAISIEUX signale que c'est suite à la demande qu'il a lui-même formulée en commission.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRALT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, I. DUPONT, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, C. RUELLE**

Décide :

Article unique : de renouveler les conventions avec les a.s.b.l. Terre et La Chaîne du Cœur.

La délibération requise est adoptée.

### **Prolongement d'une voirie industrielle – Permis d'urbanisme sollicité par l'IDEA s.c. – Article 127 du CWATUP**

En vue d'obtenir le permis d'urbanisme et en vertu de l'article 127 du CWATUP (Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine), l'IDEA a introduit auprès du Fonctionnaire délégué de la Région Wallonne, un dossier relatif à la création d'une nouvelle voirie dans la zone d'activité économique du Crachet.

Il s'agit du prolongement de la voirie dénommée « Avenue du Parc d'Aventures Scientifiques ».

L'enquête publique réalisée du 27/06 au 12/07/2017 a dû être recommencée car celle-ci aurait dû être effective durant une période de 30 jours, tel que prévu par le décret du 06/02/2017 relatif à la voirie communale. Le projet a ainsi été soumis à une nouvelle enquête publique du 19/10/2017 au 18/11/2017.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, I. DUPONT, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, C. RUELLE**

Décide :

Article 1<sup>er</sup> : D'approuver le principe de l'ouverture de la nouvelle voirie dans la zone artisanale et de services du Crachet conformément au plan terrier Z 36-4 tel que dressé par l'IDEA s.c.

Article 2 : De prévoir la jonction entre le zoning et la rue Donaire et d'étudier la possibilité de mettre ce tronçon en sens unique,

Article 3 : D'approuver le principe de la reprise de cette voirie.

La délibération requise est adoptée.

### **Fonds Régional pour les Investissements Communaux : Plans d'investissements communaux 2017-2018 : Modifications.**

Le Gouvernement Wallon propose un fonds régional pour les investissements communaux avec un taux de subsidiation de 50%.

La programmation concerne les années 2017 et 2018 et le subside octroyé à la Commune de Frameries s'élève au montant de 497.535 €.

Cette même assemblée, en séance du 30 janvier 2017, a décidé d'adhérer à l'opération et a approuvé le Plan d'Investissement pour 2017-2018.

Toutefois, le SPW suggère à la Commune de maximaliser l'enveloppe à 150%, ce qui permet de réinscrire des projets pour un montant environnant les 558.000 €.

Il est donc préconisé de modifier le PIC et d'y inscrire 6 nouveaux projets : la réfection des trottoirs à la rue du Sondage, le fraisage pose du revêtement en hydrocarboné de la rue Gillard, la réfection des trottoirs d'une partie de la rue Brasseur, la réfection des trottoirs à la rue du Marais et la création de deux plateaux ralentisseurs, l'un à l'intersection des rues de Sars et César Depaepe et l'autre à l'intersection des rues des Mineurs, César Depaepe et de la Maladrie.

Monsieur DEBAISIEUX a posé une question sur ce point en commission car il s'agit de nouveaux investissements. Il pense que c'est faire de l'overbooking par rapport au budget de la Région Wallonne. Il souhaite donc savoir, si la Région Wallonne n'accorde pas ces subsides, est-ce que la Commune s'engage quand même à faire les travaux sur fonds propres. Il faut en effet être honnête vis-à-vis de la population. De plus, si les budgets sont dépassés, les investissements passeront à la trappe au niveau de la Région Wallonne.

Monsieur le Bourgmestre signale avoir toujours été honnête par rapport à la population. Il confirme que s'il y a des subventions, les travaux seront faits. Dans le cas contraire, il y aura peut-être une modification budgétaire mais il faut rester vigilant par rapport au CRAC. Si la Région Wallonne revient sur ce qu'elle a annoncé, il sera impossible de tout faire. Il s'agit ici d'une façon cavalière de la Région Wallonne de dire que si les 150% du programme sont atteints, il y aura une compensation. Il est toutefois impossible de le dire maintenant.

Monsieur DISABATO est bien conscient que les 6 nouveaux projets sont conditionnés par les subsides mais il souhaite néanmoins savoir si les autres projets sont validés.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que oui.

Monsieur DEBAISIEUX, quant à lui, souhaite savoir si les cahiers des charges sont faits.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que c'est en cours.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, I. DUPONT, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, C. RUELLE**

Décide :

Article 1er : d'approuver la modification du PIC

Art 2 : d'approuver le dossier établi à cet effet

Art 3 : de solliciter la subvention pour les nouveaux projets

Art 4 : d'envoyer le dossier à la DGO1 pour approbation du PIC modifié.

La délibération requise est adoptée.

**Remplacement d'une chaudière à l'école Léopold à La Bouverie**  
**Ratification de la décision du Collège communal de recourir à l'Article L1311-5 du CDLD**

En ce 7 décembre, la chaudière de l'école Léopold est déclarée définitivement hors d'usage.

Les élèves ont provisoirement été dirigés dans d'autres écoles de l'entité.



Vu la météo hivernale, il y a lieu de procéder de toute urgence au remplacement de la chaudière.

Le coût de cette dépense s'élève à 2.796 € TVAC.

Aucun crédit n'est prévu au budget communal de 2017 pour honorer le paiement.

Le Collège a donc décidé de recourir à l'Article L 1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui permet de pourvoir aux dépenses impérieuses et imprévisibles.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRALT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, I. DUPONT, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, C. RUELLE**

Décide :

Article unique : De ratifier la décision prise par le Collège communal du 17/12/2017 de recourir à l'Article L 1311-5 du CDLD

La délibération requise est adoptée.

### **Enseignement – Augmentations de cadre en maternel – Psychomotricité-Ratification**

Une augmentation de cadre peut être prévue le 11<sup>e</sup> jour de classe après les congés d'automne, soit le lundi 20 novembre 2017.

Mmes Cornez Jocelyne et Dury Nathalie, Directrices d'école au groupe scolaire d'Eugies et de Calmette, informent le Pouvoir Organisateur qu'une augmentation de cadre peut être prévue au 20 novembre 2017 à l'école d'Eugies et Champ perdu.

Des ajustements de périodes organiques en psychomotricité seront automatiquement effectués aux 4 dates d'augmentation de cadre en maternel (uniquement à la hausse), afin d'ajuster le nombre de périodes de psychomotricité à l'évolution du nombre d'emplois entiers d'instituteur.

Monsieur DISABATO informe l'assemblée que les élèves sont restés 5 jours sans chauffage.

Monsieur le Bourgmestre répond que oui, il y a eu une panne de chauffage mais que les enfants n'étaient pas là. Ils ont été transférés dans un autre bâtiment.

Monsieur DISABATO confirme être au courant de leur transfert dans une autre école. Lorsqu'il a posé la question sur l'état de la chaudière, il lui a été répondu qu'elle était vétuste. Il estime dès lors que les choses auraient pu être prévues et demande qu'à

l'avenir, il y ait un audit de toutes les chaudières de l'Administration Communale afin de savoir quand elles doivent être remplacées.

Monsieur BOUVIEZ lui répond qu'il y a un article de prévu pour la régulation des chaudières et qu'un état des lieux sera fait pour l'année 2018.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRALT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, I. DUPONT, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, C. RUELLE**

Décide :

- **Article 1<sup>er</sup>** : de ratifier la décision du Collège communal du 30 novembre 2017 relative à la décision d'ouvrir ½ emploi supplémentaire en maternel, à l'école d'Eugies et à l'école du Champ perdu, à dater du lundi 20 novembre 2017 ;
- **Article 2** : de ratifier la décision du Collège communal du 30 novembre 2017 relative à la décision d'ouvrir 2 périodes en psychomotricité, à l'école d'Eugies, à dater du lundi 20 novembre 2017 ;
- **Article 3** : de maintenir ces emplois jusqu'au 30 juin 2018, date limite du subventionnement du département. Il ne pourra néanmoins donner lieu à une nomination à titre définitif ;

La délibération requise est adoptée.

**Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité –  
Modification du quart communal suite à la démission de M Pino Giangreco,  
Conseiller communal - Remplacement**

Le 25 septembre 2017, le Conseil communal a pris connaissance de la démission de M Pino Giangreco en qualité de Conseiller communal et a décidé d'installer en remplacement M Carl Ruelle.

M Pino Giangreco, membre du quart communal, suppléant de M Fabrice Desprez au sein de la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) doit être remplacé.

Conformément à l'Article 5 du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de la CCATM, son remplacement doit être soumis à l'approbation du Conseil communal et du Gouvernement.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRALT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU,**

**J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA,  
D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, I. DUPONT,  
F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, C. RUELLE**

Décide :

Article unique : De désigner M Carl Ruelle comme membre suppléant de M Fabrice Desprez, membre du quart communal de la CCATM, en remplacement de M Pino Giangreco

La délibération requise est adoptée.

**Mobilité – Règlement complémentaire sur le roulage sur la N546, rue Ferrer, 85 : demande de réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite sur une route régionale**

Afin de garantir la mobilité la plus adaptée au sein de l'entité,

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU,  
J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA,  
D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, I. DUPONT,  
F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, C. RUELLE**

Décide :

Article 1er : D'établir un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite le long du n°85, rue Ferrer.

Cette mesure sera matérialisée par le placement du signal E9a avec pictogramme des handicapés et flèche montante « 6m ».

Article 2 : De transmettre le règlement au SPW, Direction des Routes de Mons, en vue de la rédaction de l'arrêté ministériel qui sera soumis à l'approbation du ministre compétent.

La délibération requise est adoptée.

**Budget communal 2018 - Vote**

Monsieur BOUVIEZ prend la parole. Il s'agit sans doute presque une tradition que de présenter au dernier Conseil Communal de l'année le budget de l'exercice à venir. Le Conseil de décembre, compte tenu aussi de la présentation de celui du CPAS, sera donc une fois de plus caractérisé par des points chiffrés. Ceci dit ce budget revêt une caractéristique particulière, puisqu'il s'agit du dernier budget de la mandature 2012-2018.

A propos de caractéristiques, il en possède quelques-unes qu'il ne manquera pas de mentionner.

Ce budget, arrêté par le Collège le 23 novembre dernier, a été élaboré en fonction d'une série de prévisions internes relatives à la gestion courante et aux divers projets qu'entend la majorité de développer mais aussi à partir d'éléments externes (il vise notamment les dotations en faveur de certaines entités consolidées) qui au moment de l'édition du budget devaient encore être revues ou validées par les conseils d'administrations des organes concernés.

Il communique le résultat global de l'exercice propre :

- recettes estimées à 25.420.056,90 €
- dépenses estimées à 25.382.521,07 €

Le budget, tel qu'élaboré génère, à l'exercice propre un boni de 37.535,83 €  
Au niveau des recettes, globalement, celles prévues pour le prochain exercice enregistrent un fléchissement dans leur croissance puisqu'elles n'augmentent que de 0,57 %. Elles ne compensent pas l'inflation des charges. Il s'agit apparemment d'un phénomène général qui affecte bon nombre de communes wallonnes.

C'est pourtant au niveau du fonds des communes que l'on distingue la meilleure majoration. La révision des critères de répartition engendrée par le ministre de tutelle de l'époque à savoir Paul Furlan favorise notre commune.

C'est ainsi que l'on peut, à l'avenir, espérer en matière de recettes dans ce domaine une hausse annuelle de l'ordre de 2 à 2,5%.

Pour 2018, elle est significative puisque la dotation s'élève à 7.721.426 € (au lieu de 7.548.836€ pour 2017).

Par contre, et ceci reste en contradiction avec le développement urbanistique de notre commune, le rendement de l'additionnel au PI dont le taux reste inchangé, régresse de 21.000 € et n'atteindra, sauf rectification en cours d'année, que 3.381.530€.

Si le rendement de l'additionnel à l'IPP évolue positivement, celui-ci est affaibli par la réforme fiscale « le tax shift » dont l'impact s'amplifie d'année en année. Ainsi pour la seule année 2018, la perte brute imputable au « tax shift » est de 119.849 €.

Pour 2018, il est escompté une augmentation du rendement de cet additionnel d'à peine 58.227 € alors que, sans réforme fiscale, un bonus de 178.000 € aurait pu être espéré. A titre indicatif, le Bureau fédéral des finances informe qu'à l'horizon 2021, la perte brute cumulée des recettes évaluées depuis l'application de cette réforme se chiffrera à 576.000 €.

Au niveau des recettes dites locales, si la plupart d'entre elles restent conformes aux prévisions de 2017, le service des recettes a averti que certaines d'entre-elles seront en baisse. Il s'agit notamment de celle relative à la force motrice toujours tributaire de la fermeture de DOOSAN (-31.000 €), de la taxe qui affecte la diffusion publicitaire (-36.000€) et de la taxe sur le droit d'emplacement (-14000€).

Si ces constats s'expliquent par des éléments exogènes, ce n'est évidemment pas le cas pour le rendement de la taxe sur la collecte des immondices car c'est

volontairement que la majorité a abaissé une seconde fois consécutivement la taxe de 5% et dans ce cas précis afin de renvoyer un montant de 2016 non engagé par HYGEA suite aux efforts que les Framerois ont réalisé pour limiter leur production de déchets destinés à être incinérés. La mise à disposition de sacs mauves et probablement une conscientisation de la population à mieux trier ont permis d'économiser des montants qui contribueront à adoucir la taxe 2018 tout en gardant un coût vérité identique à celui de 2017 à savoir 101%.

Enfin, les recettes de dettes comprenant l'ensemble des dividendes issus du secteur énergétique et de l'IDEA se stabilisent à hauteur de 734.471 €.

En matière de dépenses, Monsieur BOUVIEZ les exprimera en les déclinant selon les domaines économiques.

Celles relatives au fonctionnement sont en très légère hausse (de l'ordre de 8.000€ sur un montant de 3.144.000€).

Certaines augmentations sont envisagées notamment au niveau de l'assistance informatique nécessaire au bon fonctionnement des services, de l'embellissement des espaces verts et pour la désignation d'un bureau d'experts pour l'élaboration d'un cahier des charges en vue de relancer le marché des assurances.

Il rappelle à tous que nous voterons en 2018. Un montant de 25.000 € lié aux frais d'organisation est inscrit au budget à cet effet.

La commune de Frameries adhèrera à 2 projets de supracommunalité avec la Province de Hainaut.

Ils concernent d'une part à l'implémentation d'un réseau cyclable dit « points nœuds » sur le territoire du Cœur de Hainaut et d'autre part à l'acquisition d'une motofaucheuse polyvalente qui sera essentiellement utilisée par les communes affiliées du PNHP. Un montant de 16.339 € est dégagé dans ce sens.

Tous ces montants nouvellement inscrits sont partiellement contrebalancés par des dépenses énergétiques réduites dont les prévisions ont été évaluées par la centrale d'achat énergie d'Igretec.

Les dépenses de dettes sont en régression. Les taux d'intérêts toujours en baisse, conditionnés par un taux OLO à la dérive permettant de renégocier certains des emprunts et aussi d'en contracter de nouveaux à des conditions très favorables. Ainsi, si le budget 2017 présentait une charge de dettes équivalente à 3.090.265 €, la nouvelle édition la prévoit en dessous de la barre des 2.990.000 € et ce malgré de nouveaux investissements programmés pour 2018 à hauteur de 4.600.000 €. Une plus nette augmentation de la charge apparaît au niveau des dépenses de personnel. En effet, celles-ci représentent une charge brute supplémentaire de 542.128 €. Elle est cependant compensée par des recettes nouvelles réparties sur le fonctionnement ou le personnel à hauteur de 184.270 €. Ainsi un différentiel de 357.857 € affecte notre budget.

Cette augmentation de dépenses reste explicable si l'on considère que la charge annuelle pour le prochain exercice est tributaire d'une révision des charges salariales en fonction de l'indexation enregistrée en juillet 2017, des évolutions de carrières naturelles, de la prise en compte à 100% des salaires d'agents engagés dans le courant 2017, des accords syndicaux impliquant un respect du plan de nominations

qui nous dispense d'ailleurs de toute cotisation de responsabilisation, d'une révision des barèmes visant le personnel de nettoyage, du recrutement de 2 nouveaux agents renforçant le secteur ouvrier et les services administratifs mais également de l'intégration des pensions de mandataires politiques en fin de carrière professionnelle.

Le développement des activités émanant du projet de l'ATL induit l'engagement de 4 éducateurs à mi-temps. Les frais d'engagements sont compensés d'une part par une subvention émanant de l'ONE et d'autre part, par une recette résultant d'une rétribution demandée aux parents d'enfants qui y participeront.

Globalement, l'augmentation des dépenses de personnel est une nécessité compatible à une volonté de pouvoir mieux servir la population dans un contexte administratif et technique de plus en plus complexe. Monsieur BOUVIEZ insiste sur le fait que durant ces 4 dernières années, l'évolution des dépenses de personnel était en-deça des critères repris dans les différentes circulaires administratives. A titre indicatif, la croissance des dépenses de personnel cumulée depuis 2014 et permise par la tutelle nous autorisait d'augmenter les dépenses dans ce secteur de 6,75%. Tout exercice confondu depuis 2014, nous n'en sommes qu'à 5,59%. L'augmentation enregistrée sur l'exercice 2018 est certes importante par rapport aux exercices antérieurs parce qu'aussi, le nombre de départs naturels programmés est inférieur aux années précédentes.

Enfin, et ceci est important, tous les agents communaux seront couverts par une assurance hospitalisation à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Quelques mots sur les dépenses de transfert.

Comme il le disait en début d'exposé, le budget qui est présenté a été clôturé il y a 4 semaines. Si les montants à réserver pour 2 des 4 plus importantes entités consolidées étaient connus, à savoir le CPAS qui tenant compte du plan de gestion communal recevra une dotation majorée de 2% (soit 3.063.527 €) et mais aussi, la zone de secours qui au travers d'une révision des dotations, régressives en ce qui nous concerne, sera créditée de 1.082.925 €, des interrogations subsistaient et subsistent encore sur celles dont les budgets n'ont pas été approuvés par leurs AG respectives.

Néanmoins, même si la circulaire administrative ne prévoit aucune augmentation pour l'année 2018, dans l'attente de précisions, la dotation de la zone de police a été majorée de 1%. Un montant de 2.699.930 € y est dédié. Pour ce qui de l'IRSIA, une proposition a été communiquée en temps et en heure mais a été rejetée par la majorité car celle-ci reste inacceptable par rapport aux balises imposées par le CRAC. En effet, cette proposition se distingue par une forte hausse de la dotation estimée à plus de 23%.

Selon nos sources, les communes affiliées ne semblent pas avoir réservé de crédit à cette demande. Leurs budgets ne font foi d'aucune augmentation de la dotation. Dans l'attente d'obtenir de la part du CA de l'IRSIA de plus amples explications ou une nouvelle proposition, le montant de la dotation inscrit au budget 2018 restera conforme à la circulaire administrative et donc identique à celui de 2017.

En ce qui concerne les subventions émises vers les ASBL, les cultes et les mouvements associatifs, celles-ci sont relativement similaires aux années précédentes ou conformes aux demandes formulées. Elles n'altéreront donc en rien leur bon fonctionnement. Elles contribuent à la vitalité de la vie associative, culturelle et sportive de notre entité.

Le Syndicat d'initiative et le Centre culturel déploieront une fois de plus des programmes ambitieux qui offriront à nos concitoyens d'agréables moments riches et conviviaux.

Pour ce qui concerne le budget extraordinaire, pour la dernière année de cette mandature, il s'élève, en matière d'investissements, à 4.630.854 € dont 1.210.000 € émanent de subventions.

Monsieur BOUVIEZ énumère les principaux postes.

Ce budget se caractérise, certes, par le report de plusieurs projets qui n'ont pu être engagés en 2017 suite à des problèmes techniques inopinés ou des problèmes administratifs imputables à l'obtention de certains permis.

Il s'agit de la rénovation des rues Fabien Gérard (300.000 €) et Maïeur Andry (220.000 €), des travaux à la rue des Chalets finlandais (70.000 €), de l'aménagement du parking de l'académie de La Bouverie (200.000 €) ainsi que de l'étude à réaliser pour la rénovation du terrain de football du RSB (honoraire : 210.000€).

Ces dossiers seront donc traités en priorité début 2018 par les services afin d'engager les montants le plus rapidement possible.

En ce qui concerne les autres inscriptions, tenant compte de la parution du Codt, un montant de 180.000 € est budgété pour la révision du schéma de structure communal ainsi que du GCU (guide communal de l'urbanisme).

Les bâtiments communaux feront l'objet de diverses rénovations induisant des économies d'énergies.

Ainsi, dans le cadre de projets UREBA, il est prévu d'effectuer des travaux de menuiserie aux écoles de la rue de la Victoire et du Centre pour un montant global de 490.000€.

Le chauffage central de l'école de la rue du Centre sera remplacé. 310.000€ sont dédiés pour la réalisation de ces travaux.

Dans ce même souci d'économie d'énergie, il sera procédé une révision de la régulation du chauffage des bâtiments communaux. 15.000€ sont dégagés à cet effet.

Deux études, l'une visant le hall de maintenance, l'autre la salle omnisports sont prévues afin de pouvoir les équiper à court terme de panneaux solaires et/ou photovoltaïques. L'installation de panneaux photovoltaïques sur le hall de maintenance aura 2 usages, à savoir la production d'énergie verte pour les besoins imputables aux activités intrinsèques mais aussi pour alimenter des voitures électriques susceptibles d'équiper le charroi communal à moyen terme.

Pour se conformer aux normes de sécurité plusieurs dispositions ont été budgétées. Elles concernent entre autres, l'aménagement de sorties de secours de certaines écoles, l'installation d'escaliers de secours sur d'autres bâtiments communaux pour un montant global de 130.000 € ainsi que la mise en conformité inhérent aux risques d'incendie de divers bâtiments pour un montant global de 127.000€.

La sécurisation aux entrées des écoles sera accentuée. 25.000 € sont inscrits à cet effet. 20.000 € sont inscrits (de manière récurrente) pour la réalisation des travaux de peinture à l'intérieur des écoles.

En ce qui concerne la rénovation urbaine, Monsieur BOUVIEZ voudrait ce soir mettre l'accent sur le fait qu'il est envisagé de racheter l'immeuble du Vieux Frameries qui a été récemment incendié. Cette opération permettra ainsi de prendre possession de tout l'espace situé au fond de la Grand Place et ainsi de pouvoir le revendre à un promoteur, sous condition, dans le but d'achever sa rénovation. C'est un des objectifs de la majorité. Il se concrétisera à court terme et de plus en complément de cette rénovation, un nouvel éclairage « led » équipera les voiries du quartier de l'église et de la grand place et illuminera de manière économique l'église et son nouveau parvis (montant global :200.000 €).

A propos d'églises, des subventions relatives à divers travaux ou réfections à réaliser sont inscrites pour un montant global de 58.000 €

Sans vouloir émettre d'allusion macabre, après les églises, il aborde la gestion des cimetières.

Ceux de l'entité feront l'objet de travaux pour pallier à la prolifération de mauvaises herbes. Pour l'année 2018, 300.000€ sont réservés pour aménager d'un revêtement adéquat les allées du cimetière de Frameries déjà labellisé « cimetière nature » (sans pesticide). Cette opération se reproduira d'année en année jusqu'à ce que l'ensemble des cimetières de l'entité soit rénové.

Ensuite, les communes sont dans l'obligation de pourvoir à la désaffectation de certaines sépultures. A cet effet, 100.000 € sont inscrits au budget. Tout comme, dans le cadre d'une gestion plus précise, un montant de 100.000€ nécessaire à établir une cartographie des cimetières a été inscrit. De même, 50.000€ sont prévus pour l'étude de leur extension.

En matière d'investissements contribuant à l'équipement des services techniques, on retrouve dans ce budget une série de fournitures nécessaires à mener à bien les missions qui leur sont allouées ou qui sont indispensables à la bonne organisation de manifestations.

Sans vouloir être exhaustif, Monsieur BOUVIEZ citera notamment l'acquisition d'une chaudière à asphalte utilisée pour la réfection de dégâts mineurs occasionnés sur les voiries (45.000 €), l'achat d'un véhicules CNG (35.000 €) qui sera utilisé spécifiquement par les peintres, l'achat d'une mini pelle excavatrice (60.000€), l'acquisition d'un pont élévateur (15.500€), l'achat de matériel pour l'organisation de festivités et le rafraichissement des chapiteaux (74.000€).

La démolition d'habitations vétustes concoure à l'embellissement des quartiers. C'est ainsi qu'il est prévu d'abattre le bâtiment voisin de la maison de la Laïcité à la



rue de la libération et de la maison située à l'entrée du parc de La Bouverie pour un montant de 85.000€.

D'autre part une somme importante (260.000 €) a été réservée pour la réfection des trottoirs de l'entité comme cela avait été promis au cours de la présentation du budget de l'exercice précédent. Soyons clair tous les trottoirs de l'entité ne peuvent pas être rénovés en une seule fois, mais la volonté est d'y concourir chaque année. En ce qui concerne les voiries, 50.000 € ont été inscrits dans le cadre de leur entretien ; 20.000 € sont réservés pour l'aménagement sécurité.

De plus, la majorité projette, à court terme, de procéder à la rénovation de plusieurs grandes voiries de l'entité. Il s'agit des rues du Grenadier, d'Alfred Defuisseaux et des Déportés. 200.000 € de frais d'honoraires sont inscrits dans ce but.

En matière de propreté, il est proposé d'augmenter le nombre de poubelles dans les rues (10.000€ y sont consacrés) et d'adhérer au projet Hygéo permettant l'installation d'une bulle enterrée (un montant de 15.000 € y est réservé).

Au-delà des projets inscrits à l'ordinaire, l'action relative à l'embellissement des espaces verts sera amplifiée puisque 12.500€ sont budgétés pour l'entretien extraordinaire des plantations en particulier pour le parc de La Bouverie.

Il termine en informant que le monument Alfred Defuisseaux sera réparé. Suite à un accident grave, celui-ci a été endommagé. L'assurance a enfin débloqué les fonds pour effectuer les travaux d'usage.

En conclusion, si le budget à l'extraordinaire témoigne d'une volonté de finaliser l'ensemble des projets préalablement inscrits et promis, il amplifie le souhait que porte la majorité à consolider la rénovation urbaine de la cité.

Il est aussi caractérisé par une série d'inscriptions mentionnant notre détermination à transformer les bâtiments communaux dans le respect de l'évolution des normes de sécurité. Enfin, de par notre adhésion à POLLEC II, bon nombre de rénovations seront réalisées dans un souci d'économiser de l'énergie.

Le budget à l'ordinaire est plus qu'à l'équilibre. Malgré un fléchissement affectant la croissance des recettes, nous dégageons une série de nouvelles actions dans divers domaines (développement de l'ATL, activités festives renforcées, souscription d'une assurance hospitalisation pour le personnel, révision de certaines échelles barémiques, abaissement de la taxe immondices, participation à la supracommunalité provinciale,..).

Si ce budget ne présente qu'un boni raisonnable, son boni cumulé est en nette augmentation par rapport aux années antérieures.

Il correspond au résultat budgétaire de 2013.

Malgré les aléas rencontrés durant plusieurs années, imputables à des éléments extérieurs (pour rappel en 2016, le boni cumulé du budget initial frôlait la barre du million d'euros, un mandataire de l'opposition s'exprimait d'ailleurs à ce sujet sur la chaîne de télévision locale en s'inquiétant de l'évolution des finances communales car, estimait-il, le boni cumulé fondait comme neige au soleil), la majorité est parvenue, tout en gardant une politique d'investissements ambitieuse dans la

rénovation urbaine, et en appliquant une gestion rigoureuse et prudente dans les domaines économiques qui pouvaient être contrôlés, à renflouer les réserves pour maintenir une sécurité financière suffisante équivalente à 3.590.433 € et ce afin d'entamer les premières années de la prochaine mandature avec les meilleures garanties.

Il tient enfin, au nom du Collège, à remercier l'équipe administrative, en particulier Mr Fabrice Auquier, qui les a accompagnés tout au long du travail qui trouve son aboutissement ce soir.

Monsieur DEBAISIEUX prend la parole et tient à remercier Monsieur le Directeur Général qui leur a transmis hier soir les réponses aux nombreuses questions posées en commission jeudi. Monsieur l'Echevin a d'ailleurs parfois reproché le fait qu'il n'y avait pas assez de questions posées en commission. Celle de jeudi qui a pourtant duré 2 heures n'a pas apporté toutes les réponses souhaitées. Il remercie une nouvelle fois le Directeur Général. Il remercie ensuite Monsieur BOUVIEZ d'avoir enfin fait rédiger une note de politique générale qui était réclamée depuis des années. Cette note apporte en effet une vue plus importante et une facilité de lecture. Il remercie ensuite le Directeur Financier ainsi que Monsieur AUQUIER, responsable du service comptabilité et tous les services ayant participé à la présentation du document.

Monsieur DEBAISIEUX reconnaît en effet qu'il n'est pas évident de faire et de clôturer un budget, que les recettes sur l'IPP et le PI ne sont pas faciles à étaler d'une année à l'autre. Mais il estime que le budget reste un budget de routine car le travail est le même depuis des années même s'il reconnaît qu'il y a des avancées comme les économies d'énergie, la mise en place de l'ATL, ...

Le budget, dernier de la législature est l'occasion de dresser un bilan de l'action politique de la majorité sortante. Pour mesurer cette action et pouvoir apprécier à sa juste valeur l'action communale, le Conseil dispose de 3 documents importants qui rythment la vie d'une commune, à savoir, le programme de politique générale adopté en 2013, le rapport sur l'administration est les affaires de la commune et le budget qui vient d'être présenté.

Monsieur DEBAISIEUX, après avoir examiné ces documents conclut à l'échec du projet porté par le PS et le MR car les engagements du début de la législature n'ont pas été suivis de suffisamment d'effets et 60 % des engagements n'ont pas été respectés au terme des différents budgets présentés ce soir.

Monsieur DEBAISIEUX reprend alors différents éléments du programme de politique générale voté en 2013 par la majorité, à savoir :

- 1) au niveau de la politique de l'emploi, la majorité dit : « *Nous veillerons ainsi à renforcer et à dynamiser la coordination entre ces différents acteurs de terrain mais également à mettre en place des synergies avec les opérateurs de formation publics et privés (FOREM, centres de validation des compétences, ASBL permettant l'obtention du permis de conduire à des conditions démocratiques, ...) pour permettre aux demandeurs d'emploi de notre entité de bénéficier d'un accompagnement intensif et personnalisé, avec une orientation privilégiée vers les*

*secteurs et métiers d'avenir qui répondront aux défis de l'économie de demain.*

*Nous veillerons donc à renforcer les partenariats entre les structures de première ligne d'aide à l'emploi et les agences conseil spécialisées en économie sociale pour favoriser la reconversion et l'activation des demandeurs d'emploi dans les métiers de demain.*

*Cette politique proactive en matière d'aide à l'emploi doit s'accompagner d'une ambition pour Frameries visant à la création d'activités économiques durables sur notre territoire ».*

Monsieur DEBAISIEUX signale qu'il n'y a rien dans les budgets, ni dans les rapports.

2) *Au niveau de la sécurité, la majorité dit : « Sécurité et prévention: des exigences naturelles, des défis constants...*

*La majorité prendra toutes les mesures nécessaires en matière de protection des personnes et des biens pour que Frameries reste une commune où il fait bon vivre.*

*A cet égard, elle renforcera les moyens de la police de proximité, consolidera la présence d'agents dans les quartiers.*

*La sécurité, c'est l'affaire de tous ! Par une présence accrue de policiers, combinée aux services de prévention et à l'organisation de réunions dans les différents quartiers, dans une optique de démocratie participative, le citoyen sera associé à la réflexion sur la sécurité.*

*Cette collaboration entre les différents services communaux, la Police et les citoyens poursuivra différents objectifs : amplifier la lutte contre les incivilités, accentuer la sécurisation des zones commerciales et d'habitat, veiller à la sécurité d'un quartier en identifiant ses points noirs et aboutir à l'élaboration de « contrats de quartier ».*

*En outre, pour tous les délits et incivilités divers, la majorité renforcera les moyens visant à identifier les auteurs de ces actes qui empoisonnent le quotidien de toute notre population.*

*Enfin, nous renforcerons, avec les services de police, notre action afin de rencontrer les priorités du plan zonal de sécurité : lutte contre les vols dans les habitations, lutte contre la toxicomanie, lutte contre l'insécurité routière et lutte contre les incivilités ».*

Monsieur DEBAISIEUX demande ce que dit le rapport et ce qu'a fait la majorité pour œuvrer dans ce domaine par rapport à l'enquête ?

3) Au niveau de la mobilité, la majorité dit : « La mobilité, enjeu majeur pour la sécurité »

*La mobilité sera intégrée dans une vision globale et transversale liée au développement local et au confort du citoyen. La majorité placera la mobilité et la sécurité au cœur de la politique communale de développement territorial et de protection du cadre de vie. De nombreuses initiatives en ce domaine seront initiées.*

*Ainsi, il est à pointer que la sécurité routière restera une priorité fondamentale, notamment par la mise en place d'un plan communal de lutte contre l'insécurité routière.*

*Les mécanismes de lutte contre l'insécurité routière seront dès lors renforcés, par exemple en optimisant les dispositifs visant à ralentir la vitesse sur le territoire communal (ralentisseurs, déviations, panneaux indicateurs plus visibles...), en renforçant la répression (promouvoir davantage de radars fixes et mobiles).*

*Aussi, il est à mettre en exergue que la Commune améliorera la fluidité et la sécurité du réseau routier en amplifiant la coordination supracommunale (Province, Région, Commune). En outre, en collaboration avec les TEC, la commune étudiera la mise en place d'une offre de transport pour relier les quartiers mal desservis aux centres urbains.*

*Dans un autre registre, la majorité sera attentive, par une politique adaptée, à renforcer tout ce qui pourrait favoriser la mobilité douce et veillera, là où c'est possible, à aménager davantage de parkings au sein des différents quartiers de la Commune ».*

4) Au niveau de l'environnement, la majorité dit : « Un environnement propre, agréable et accueillant pour une Commune plus attractive »

*Maintenir la propreté du territoire et son embellissement est une priorité pour la majorité. Pour y parvenir, plusieurs actions concrètes seront réalisées :*

- *Réaménager et embellir les espaces publics et les parcs communaux ;*
- *Mener des actions de sensibilisation au développement durable, aux économies d'énergie et à la lutte contre toute forme de pollution*
- *Renforcer la lutte contre l'incivilité et la malpropreté par des contrôles plus nombreux et appliquer une répression accrue en matière de sanctions ».*

Monsieur DEBAISIEUX demande où sont les contrôles plus nombreux car dans le rapport, il n'y a aucun chiffre repris.

5) Au niveau de la jeunesse et des seniors, la majorité dit : « La jeunesse, au centre de nos préoccupations »

*La majorité PS-MR ouvrira une auberge de jeunesse au pavillon de la Garde et développera le relais Infor-Jeunes.*

*Aussi, la Commune renforcera l'encadrement des jeunes via le Plan de cohésion sociale. Elle développera aussi des activités encadrées dans les quartiers, comme par exemple la pratique de différents sports de rue, mais aussi la mise en place d'activités à caractère culturel ou sportif favorisant l'émancipation du jeune dans la société d'aujourd'hui.*

*Ces différentes actions offriront à notre jeunesse les espaces d'expression et d'émancipation qu'elle mérite au sein de notre société.*

### *Les seniors*

*La majorité renforcera la participation des aînés dans la vie communale et assurera un encadrement adapté à celles et ceux qui le souhaitent ou le nécessitent.*

*Les aînés sont de plus en plus actifs et présents dans notre société. A cet effet, différentes actions spécifiques seront développées au cours de cette mandature pour favoriser leur participation à la vie citoyenne et associative (cycles « sport sénior », ...).*

*Ils peuvent également apporter une expérience de vie mais aussi professionnelle aux plus jeunes à travers notamment les échanges de savoirs et de connaissances. En vue de favoriser les échanges entre les différentes générations, nous créerons un espace de concertation entre la Commune, les Associations et les Seniors. Nous poursuivrons également notre important programme d'activités et excursions mis en place via notre service du Temps Libre.*

*L'intergénérationnel sera un mot d'ordre dans l'organisation des activités et services destinés aux plus âgés. Le CPAS et la Commune favoriseront ainsi l'établissement de réseaux permettant aux personnes âgées de sortir de leur isolement. Ils veilleront en outre à assurer le maintien à domicile de ces personnes via une offre de services appropriée ou, lorsque cela s'avère difficile, l'accueil dans des structures modernes et adaptées. Dans cette optique, le CPAS créera 3 unités de 15 lits pour personnes âgées désorientées sur le site des Ecureuils. En outre, un guichet communal sur les services sociaux disponibles à destination des seniors sera créé au cours de cette mandature ».*

- 6) *Au niveau de la rénovation urbaine, la majorité dit « la majorité entend clairement s'inscrire dans une démarche de développement durable, cette logique tient également compte de l'environnement et de la préservation des espaces naturels, notamment des parcs et sentiers publics, en vue d'accroître la mobilité douce.*

*Le Règlement Communal d'Urbanisme et le Schéma de structure, véritable outil stratégique transversal participatif fera l'objet d'une refonte complète pour inscrire Frameries sur la voie de la modernité ».*

7) La rénovation et la revitalisation urbaines, clés de voûte du renouveau de notre Commune

*Ce nouveau complexe sera donc incontestablement, par sa qualité architecturale et la qualité d'accueil et de services qui y sera proposée, la vitrine de Frameries, le tremplin vers l'avenir pour notre Commune.*

*La majorité s'engage aussi à aménager la rue Bosquétia, la rue Joseph Dufrane, la rue Général Leman, le parvis de l'église, le parc communal devant l'église ainsi que la rue du Onze novembre. La revitalisation de la plaine Volders sera entamée, en aménageant notamment des places de stationnement et en y sécurisant le flux de circulation; enfin, le système d'éclairage de la Grand Place de Frameries sera modernisé, avec une mise en valeur particulière de l'Hôtel de Ville.*

*Ainsi, la rénovation du centre de La Bouverie sera poursuivie, notamment autour du pôle culturel représenté physiquement par l'Académie de musique et la Bibliothèque. En outre, le parc communal de La Bouverie sera entièrement réaménagé, pour qu'il puisse à nouveau pleinement jouer son rôle d'espace public agréable et de lieu de rencontre favorisant la cohésion et la mixité sociale. Tous ces investissements seront réalisés et intégrés de manière harmonieuse et cohérente dans l'environnement actuel ».*

Monsieur DEBAISIEUX ne voit à ce niveau rien non plus dans les budgets, ni dans les rapports.

8) Pour ce qui concerne l'accès au logement, la majorité dit :

*« La densification de l'habitat dans les centres urbains via l'augmentation de l'offre de logements d'une part et la consolidation du logement social sur notre territoire d'autre part ».*

9) Pour ce qui concerne le tourisme, le développement rural et l'agriculture, la majorité dit : *« l'élaboration d'un programme de développement du tourisme local, en collaboration avec les acteurs tels que la Maison du Tourisme de la Région de Mons, le PASS, le Parc Naturel des Hauts-Pays et les associations de commerçants, en accroissant les synergies avec ces organismes et en y incorporant nos outils culturels pour pouvoir mettre en place des « forfaits découverte ».*

*Le monde de l'agriculture connaît une crise sans précédent et le nombre d'exploitations agricoles diminue comme peau de chagrin.*

*Pour ce faire, une charte de l'agriculture visant à encourager la « culture raisonnée » sera étudiée en partenariat avec les acteurs concernés ».*

10) Au niveau de la culture et du sport, la majorité dit : « La culture, incontournable dans l'optique de « Mons 2015, Capitale Européenne de la Culture » »

*La majorité entend dès lors consolider ce fantastique outil culturel, notamment en diversifiant les disciplines et en y développant de nouvelles options, telles que les danses et musiques du monde ou encore les arts plastiques.*

*La majorité PS-MR travaillera au quotidien pour que Frameries puisse capitaliser sur ses nombreux atouts sportifs. Dès lors, elle renforcera son soutien aux clubs sportifs ».*

11) Enfin, au niveau des finances, de la gouvernance locale et de la participation citoyenne, la majorité dit : « *nous appliquerons les préceptes de bonne gouvernance en termes de traçabilité et de transparence des décisions* ».

En conclusion, Monsieur DEBAISIEUX n'a rien vu grand-chose dans les différents rapports y compris ceux des années antérieures alors qu'il y a eu des engagements de la majorité sur les différents points. Il est pour lui impossible de mesurer ce qu'il y a lieu de faire et les objectifs à atteindre. Il ne sait pas mesurer l'avancement des actions. Il estime que la majorité communale n'a pris aucune mesure concrète et souhaite savoir ce qu'elle a fait pour chacun de ces points.

Monsieur DEBAISIEUX rappelle ensuite à Monsieur le Bourgmestre que sa majorité a pris beaucoup d'engagements et que peu ont été accomplis comme il vient de le signaler. Pourtant, apparaît depuis 2012 dans le CDLD, le PST permettant à la Commune de faire preuve de bonne gouvernance et de transparence. Le PST, c'est la mise en œuvre d'une méthodologie permettant d'établir clairement les priorités politiques de la Commune. Il constate néanmoins une absence de cohérence et de transparence. Au niveau des bibliothèques, il faudrait les faire connaître davantage et permettre aux citoyens d'y accéder plus facilement. Pour ce qui est du Syndicat d'Initiative, il y a eu 3 subsides de 30.000 €, ce qui fait un total de 90.000€. Pourquoi thésauriser ce montant, pour faire quoi ? Quel est le projet pour 2018 ? Au niveau du logement rien ne se fait, quant à l' AIS, c'est toujours pareil.

Monsieur le Bourgmestre reprend la parole et lui demande s'il a des remarques à faire au niveau du budget car il pense que Monsieur DEBAISIEUX s'est trompé de débat et qu'il a fait une analyse de la déclaration de politique générale de la Commune. Il est content de voir qu'il y a des avancées dans le budget et que Monsieur DEBAISIEUX l'a reconnu. Par contre, il estime que la comparaison par rapport à la déclaration de politique générale se fera pendant la campagne électorale.

Monsieur DISABATO se joint également aux remerciements effectués à l'égard du personnel. Il tenait à le dire d'autant plus que ce soir, beaucoup de personnes de l'Administration Communale sont présentes. Il dit qu'elles sont les vrais moteurs de l'action communale et c'est un propos qui est tenu lors de chaque conseil même s'il n'y a personne de l'Administration dans la salle. C'est quelque chose de sincère partagé par les différents groupes politiques. En effet, ils ne seraient rien sans

l'administration derrière et le travail effectué par chacun. Il remercie ensuite l'Echevin par rapport à la note de politique générale. Monsieur DISABATO est en effet content quand il voit les 2-3 pages qu'il y avait à l'époque et le travail réalisé aujourd'hui. Il s'agit d'un vrai document sur ce que le Collège veut faire par rapport au budget et il trouve que cela permet à l'opposition de faire son travail.

Par rapport au budget, Monsieur DISABATO estime qu'il s'agit d'un budget de Noël ou plutôt budget électoral car il y a beaucoup de choses à dire sur le rythme de l'avancée. Il admet que des choses ont été faites mais que le rythme est sans mesure par rapport à ce budget et que la majorité va donc à un moment le payer. Il pense en effet que si les choses avaient été organisées correctement, il ne faudrait pas courir cette année pour en réaliser un certain nombre.

Pour lui, les finances communales sont difficiles, mais s'il y a eu des problèmes liés aux recettes (PI et IPP), cela a été largement compensé par les modifications budgétaires et surtout par une augmentation extrêmement forte du fonds des Communes (de 2013 à 2018, augmentation de 800.000 € et sur les deux dernières années : + de 500.000 €).

Toujours au niveau des recettes, il y a une diminution sensible des rentrées pour le marché de Frameries, il y a une diminution de fréquentation et il pense qu'il faut se battre pour qu'il subsiste encore un marché sur l'entité. La taxe sur les immeubles inoccupés baisse sensiblement sans savoir si l'objectif initial est atteint. La taxe sur les écrits publicitaires diminue car de plus en plus d'éditeurs ont compris le truc et mettent du rédactionnel.

Monsieur DISABATO souhaite donc savoir si l'objectif de réduire ce type de publicité a été atteint. Au niveau des dépenses, il voit qu'il y a une augmentation sensible des dépenses de personnel, il ne critique pas l'augmentation en tant que telle, vu les besoins, car c'est surtout au niveau communal qu'il y a un besoin d'agents. Mais encore une fois sur la gestion, c'est le personnel communal qui a galéré pendant des années et aujourd'hui, à un an des élections, il va y avoir plus de dépenses.

Parallèlement à ce sujet, il souhaite poser une question. Il souhaite en effet savoir si l'assurance hospitalisation prévue pour le personnel communal vaudra aussi pour les instances para-communales telles que le Centre Culturel, l'ADL, ...mais aussi pour le CPAS. Le seul élément positif que Monsieur DISABATO met au chapeau de la majorité, c'est la maîtrise des dépenses de fonctionnement car cela n'est pas évident. Au niveau des dépenses, il y a une augmentation forte des événements, des travaux, des projets de manière générale mais le problème est profond car au-delà de la stratégie électorale, c'est un manque de pilotage et de vision pour Frameries qu'il manque.

Monsieur DISABATO prend ensuite l'exemple des déchets ; il y a une augmentation de la taxe de 25% il y a deux ans et puis elle diminue de 5% deux ans de suite. Il dit que c'est bien joué mais en attendant, si le calcul global est fait, il aurait été de plus simple gestion de faire coller la taxe déchet à l'indexation du coût vérité. Sans compter que les citoyens sont une fois de plus mis à contribution avec une récupération de la commune des sacs qui n'ont pas été réclamés. Il reconnaît cependant un point positif même s'il avait été plus facile de supprimer simplement les



sacs donnés tout en diminuant à due concurrence la taxe, c'est le système de chèque qui permettrait de retirer ses sacs dans le commerce plutôt que de tout devoir gérer au niveau de la Commune. Il l'a d'ailleurs proposé en son temps et est heureux que la majorité ait confirmé l'idée.

Au niveau des travaux de réfection de voiries ou de trottoirs, il ne sait pas les priorités qui ont été définies et pourquoi telles rues par rapport à d'autres. Pourquoi tout d'un coup un budget si conséquent pour un problème structurel qui existe depuis des années. Au niveau environnemental il se félicite que des choses soient prévues mais n'étant plus naïf et voit qu'il s'agit d'un vrai tournant puisque cela apparaît seulement maintenant alors qu'il y avait de nombreuses opportunités, depuis de nombreuses années, d'agir. Il souhaite savoir à quelle école est destinée l'action de sensibilisation à l'économie d'énergie « zéro watt » prévue dans le budget et pourquoi une seule école et pas l'ensemble des écoles.

Au niveau de la communication, il y a encore un élément qui laisse à croire qu'il s'agit d'un budget de Noël, c'est l'augmentation sensible des dépenses de communication. Il voudrait que la majorité s'engage à dépersonnaliser les communications de cette année électorale sous peine d'amener une tension inutile. A ce sujet, il sera extrêmement attentif et chaque utilisation de moyens communaux pour la campagne électorale fera l'objet de recours. A moins d'un an des élections, il est temps de tirer le bilan de l'action de la majorité et de la comparer avec les engagements pris au début de la mandature.

Monsieur DISABATO énumère quelques éléments saillants au niveau du développement économique et de l'emploi, au niveau de la sécurité et au niveau de la propreté.

Monsieur DISABATO remercie ensuite Madame l'Echevine Florence van HOUT pour le travail réalisé au niveau du développement de l'ATL et de l'accueil. Il ne souhaite en effet pas que l'on dise que son intervention n'ait été que négative. Il y a aussi des éléments positifs.

Par contre, au niveau de la propreté et de l'embellissement, Monsieur DISABATO estime que cela est très pauvre alors que des citoyens s'investissent parfois pour mettre des fleurs. Il pense qu'à ce niveau, il faudrait un plan sur le long terme.

Au niveau des logements sociaux, en terme de location, Monsieur DISABATO voit qu'il y a une diminution des logements loués chez Toit et Moi. Il y avait un projet de Toit et Moi avec la Ville de Mons, à savoir, mettre à disposition des logements moyens pour les jeunes en difficulté d'acheter un logement. Il s'agirait d'une centaine de logements. Il souhaite savoir si Frameries est associée à cela. Il souhaite aussi savoir si Frameries bénéficie de tarif préférentiel au niveau des deux maisons citoyennes (Arbaix et Belle-Vue).

Une dernière chose qui tient à cœur à Monsieur DISABATO, ce sont les plaines de jeux. En effet, quand il a posé la question il y a 3 ans, il y avait 5 plaines de jeux, aujourd'hui, il y en a 3 de moins. Il pense qu'il y a moyen de réaménager ces plaines de jeux.

Au niveau du Syndicat d'Initiative, il y a une dotation de 86.000 € alors qu'en trésorerie, il y a le même montant. Monsieur DISABATO pense qu'il faudrait prendre le temps d'essayer d'arriver à dégager une partie de ces moyens pour le réaménagement des plaines de jeux, ce qui attirerait de plus une nouvelle population au sein de la Commune.

Monsieur le Bourgmestre peut répondre à Monsieur DISABATO au niveau des travaux lorsqu'il dit que rien n'a été fait les autres années et que tout sera fait cette année, ce n'est pas vrai. Le programme a été fait avec les services qui ont été à même de mener à bien les cahiers de charge. Il n'y a pas de problème à ce niveau, s'il y a des subventions, le programme sera respecté. Il admet ensuite que le poste de la communication a été augmenté pour des activités qui arrivent cette année-ci.

Monsieur DISABATO demande à Monsieur le Bourgmestre s'il accepte la dépersonnalisation.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que lorsqu'il y a un folder, il y a toujours un éditorial pour expliquer les choses.

Monsieur DISABATO est d'accord mais se demande pourquoi mettre des photos. Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'il n'y a jamais de photos sur les folders mais uniquement dans le Frameries Mag.

Au niveau de la sécurité, Monsieur le Bourgmestre informe Monsieur DISABATO qu'il y a des campagnes menées via la zone de Police Borraine.

Monsieur Malou prend ensuite la parole et répond aux interventions de Messieurs DEBAISIEUX et DISABATO, à savoir, concernant l'Emploi, la création d'une plateforme des partenaires pour l'Emploi est l'une des actions du Plan de Cohésion Sociale de Frameries. Celle-ci a été mise en place cette année et des réunions sont impulsées afin de mettre les partenaires pour l'Emploi autour de la table pour ainsi renforcer les synergies.

Concernant la politique de la Jeunesse, il les renvoie au rapport de l'administration qui est très complet sur le sujet puisqu'ils pourront consulter une dizaine de pages avec toutes les réalisations à ce sujet ; que ce soit des stages pour les enfants, des sorties, des projets, ... De plus, il rappelle que durant cette mandature, 2 Maisons de quartiers ont été ouvertes !

Monsieur MALOU ne va tout de même pas refaire ici la présentation du Plan de Cohésion Sociale, ce n'est pas le sujet. Le bilan 2017 sera réalisé en temps voulu. Toujours concernant la politique de la Jeunesse voire des familles, il croit que énormément de choses sont faites, que ce soit au niveau de la Maison de la Prévention (via le Plan de Cohésion) où l'ensemble des événements festifs sont impulsés tant par les services que par les différents partenaires et bénévoles, ce sont des projets Co-construits, il y a également le service des fêtes pur de la Commune ou bien encore le Centre Culturel qui apporte de nombreuses activités mais il laisse le soin à l'Echevine de présenter ses activités !

Il tient tout de même à rappeler l'ensemble des événements de qualité et qui ont attiré énormément de monde : carnaval, la grand fête de Pâques, les festivités du mois de Mai, l'Envol des Cités, la Procession « Frameries fête sa Patronne », le Frameries Jazz, le Grand Prix Pino Cerami, les Fram Day dans les quartiers, les festivités du mois d'août soutenues par la Commune, les 8 Miles de Frameries, la nouvelle festivité « Frameries fête la France », le Festival des Arts de l'étrange à Halloween, les festivités de Noël ou bien encore l'Happy New Year Trophy bientôt et il en passe...

Enfin, concernant le Syndicat d'initiative de Frameries, comme le Conseil d'administration s'y était engagé depuis l'arrivée de Monsieur MALOU en tant que Président, ils ont diminué d'année en année le fonds de réserve. Cette année, il n'y aura plus de fonds de réserve pour le budget 2018 du Syndicat d'initiative. Pour autant la subvention communale n'a pas été diminuée car les événements ont été renforcés/amplifiés et un autre événement a vu le jour « Frameries fête la France », pour information l'année prochaine nous fêterons l'Italie.

Monsieur BOUVIEZ rappelle que dans un budget extraordinaire, il y a aussi des obligations et qu'il faut dès lors réfléchir avant de tout engager. Un travail a été fait également au niveau des économies d'énergie. Il y a aussi des choses qui ne seront pas faites avant 2018, comme la rue Alfred Defuisseaux. En effet, cela va être réalisé sur plusieurs années mais cela a été prévu car la majorité le voulait. Au niveau du personnel, il y a eu une indexation en 2017. 2% ont donc été remis par rapport au budget initial. 4 personnes ont été engagées pour renforcer les services car il y avait des difficultés administratives et techniques. Comme il n'y a pas de départ naturel, la dépense n'est dès lors pas moins importante. De plus, les barèmes du personnel de nettoyage ont été revus. Il y a donc une accumulation de montants mais qui sont tous justifiables.

Monsieur BOUVIEZ signale également qu'il y a des accords syndicaux à respecter. Il revient ensuite sur les sacs poubelles en disant que les 23.000 € correspondent à une accumulation de sacs qui n'ont pas été distribués. D'ailleurs, 80 % des sacs sont achetés au lieu de 100%. C'est d'ailleurs ce qui est mis dans le coût vérité.

Monsieur DUPONT souhaite intervenir pour répondre à certains propos de Monsieur DEBAISIEUX. Le budget se compose de 4 grands postes. Au niveau du personnel, la gestion et la qualité font partie de la priorité politique à Frameries. Cela se traduit d'ailleurs dans les budgets. Actuellement, il pèse des menaces liées à la réforme des pensions.

Monsieur DUPONT possède des tableaux détaillant la situation dans différentes communes, il peut dire que Frameries est la Commune la plus préservée par rapport à cela et dans laquelle le personnel est également le plus préservé car de bonnes décisions ont été prises. En effet, le personnel a continué à être nommé. Aujourd'hui le système des pensions des statutaires est en faillite virtuelle, les Communes vont donc être mises à contribution. Frameries ne paie pas de cotisations de responsabilisation. Ensuite vient le fonctionnement, les dépenses de transfert et la Zone de Police. Dans la zone de secours, 5 millions sont prélevés dans le fonds de réserve pour 2018. A partir de 2020, cet argent-là on viendra le chercher dans les Communes. La charge de dette est la plus élevée car c'est un choix politique et le bilan sera fait dans les semaines à venir. Au niveau de l'emploi,

la Commune n'a pas pour vocation de créer de l'emploi. Pour que quelqu'un y entre, il faut que quelqu'un sorte. Par contre, l'implantation d'entreprises importantes dans le zoning est favorisée, ce qui va créer de l'emploi. Frameries est une Commune proactive et attractive au niveau de l'emploi.

Au niveau de la sécurité, il y a des incivilités. Les recettes ont donc été augmentées par des amendes administratives. Les citoyens doivent être respectueux. Par contre, pour sanctionner les dépôts sauvages, il faut prendre les gens sur le fait sinon il est difficile de les identifier.

En ce qui concerne la culture, Monsieur DUPONT signale que l'Académie de Frameries est de notoriété nationale. Elle a d'ailleurs participé à Mons 2015 ainsi qu'à toute une série de concerts en partenariat avec les Ecoles. L'Académie est régie par la Communauté Française, dès lors, les augmentations de dotations ne dépendent pas seulement du Collège.

Pour ce qui concerne le sport, le terrain synthétique a été inauguré. Il y a eu beaucoup d'investissements sur les 2 dernières années et des subventions ont été demandées à Infraspport. Pour ce qui concerne le tourisme, les actions menées sont valorisées au travers de l'Office du Tourisme de Mons. Des brochures seront envoyées. Il va y avoir une grande manifestation au Parc Naturel des Hauts Pays. Au niveau du logement social, aujourd'hui, il y a 18 logements en construction à la Cité Piérard, la dimension sociale est donc rencontrée. De plus, le logement, ce n'est pas uniquement le logement social.

Enfin, Monsieur DUPONT indique qu'au niveau des déchets, la taxe est diminuée car ils sont entrés dans le projet pilote P+MC. Le fruit des efforts consentis a donc été rendu aux citoyens. A partir de 2019, le système va être régionalisé et Monsieur DUPONT se réjouit que Frameries ait été un pionnier en la matière. L'Eco parc est en construction, ce sera un des plus grands du Hainaut. Il va doubler de volume. Monsieur DUPONT ne sera pas plus long. L'heure du bilan n'a pas sonné, il sera fait dans les mois qui viennent.

Monsieur DUFRASNE rappelle qu'au niveau des logements, il y avait 3 projets dans le gouvernement précédent dans lesquels Frameries s'était inscrite, et notamment les logements tremplin pour les jeunes car les loyers sont chers. Le Conseil d'Administration de vendredi dernier s'est positionné et Frameries s'est inscrite pour la construction de 25 logements. 18 logements vont être inaugurés à Mons. Pour ce qui concerne les ASBL à caractère social qui bénéficient d'une diminution de loyer, il y a des règles dont 3 bénéficient, il faut en effet un caractère social, il faut ne pas recevoir de subsides de fonctionnement. Cela a été réalisé à Belle-View, il y a d'ailleurs une nouvelle convention applicable à partir de janvier. La prévention ne paiera plus de loyer car l'antenne de Toit et Moi est présente dans le bâtiment. Le loyer était de 700 € par mois. La même chose a été tentée à l'Arbaix, antenne locale et à la Maison de la citoyenneté mais le bâtiment est beaucoup plus petit donc ce n'était pas possible.

Madame van HOUT voulait clôturer par rapport à une remarque de Monsieur DISABATO sur la ligne du temps par rapport aux nouveaux projets. En effet, il n'y a pas de maîtrise de l'agenda et du calendrier, le temps de création de l'ATL a été long

car les étapes sont longues. Concrètement, Madame van HOUT est contente que ce projet ait pu aboutir car il s'agit d'un projet d'accueil des enfants en dehors des périodes scolaires. Un programme a été établi sur base d'un état des lieux fait auprès des parents. Les besoins ont ensuite été identifiés et un plan d'actions a été mis en place. Ils en sont à ce stade. A dater de janvier 2018, le temps d'accueil va être adapté. Elle remercie ensuite la personne qui travaille dans ce service et qui soutient ce projet car entre le modèle idéal de politique et la mise en œuvre concrète, ce n'est pas la même chose.

Monsieur DEBAISIEUX répond ensuite à Monsieur DUPONT. Il l'informe qu'il n'a jamais dit que l'Académie ne faisait rien ni le Centre Culturel. Pour ce qui concerne la taxe sur les déchets, Monsieur DEBAISIEUX insiste sur le fait que la majorité a clairement, depuis le début de la législature taxé à 105 voire 106 % alors qu'il pouvait y avoir une facture inférieure. Avec les sacs mauves, et en appliquant un coût vérité à 100%, la taxe aurait pu être diminuée.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, I. DUPONT, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, C. RUELLE**

Décide :

**PAR 15 VOIX « POUR » ET 6 VOIX « CONTRE »**

**Article unique** : d'approuver le projet de budget communal de l'exercice 2018.

La délibération requise est adoptée.

### **CPAS - Budget 2018 – Approbation**

Monsieur DONFUT prend la parole et donne les explications relatives au budget du CPAS.

Le budget ordinaire 2018 est de 27.954.099,99€. Il est augmenté de plus ou moins 1 million d'euros par rapport au budget 2017.

Les dépenses de personnel ont augmenté de 571.784,83 €. En 2018, les mouvements actés au plan d'embauche sont : les départs naturels (-115.000€), les remplacements, engagements, prolongations de contrat (+ 302.500 € dont 150.000 € qui est le prix du remplacement de la Directrice Financière pour avoir fait appel à un Directeur Financier régional), plan de nomination (+55.000€).

Les dépenses de fonctionnement quant à elles ont diminué de 197.190,70€. Celles-ci sont expliquées par une diminution des honoraires des médecins de la maison médicale, notamment le changement de statut d'un médecin (salarié au lieu d'indépendant : -97.000 €), de l'argent de poche pour les personnes hébergées en ILA (-29.000 €, car il y a une diminution des réfugiés sur la Commune de Frameries), des frais énergétiques (-23.000 €), des frais liés aux contrats d'entretien (-16.000€),

des frais relatifs à l'achat des denrées alimentaires (-15.000€ grâce au potager social)

Pour ce qui concerne les dépenses de transfert, elles sont augmentées de 666.2185,31€. Ces dépenses sont expliquées par les transferts de l'aide sociale (+207.411,34€) (augmentation RIS de 55%, RIS étudiant de 65%, autres transferts de l'aide sociale diminués de 298.218 € grâce notamment aux mises à l'emploi) ainsi que par les transferts de l'insertion socio-professionnelle (+504.000€ grâce à la remise au travail de personnes précarisées, le nombre étant passé de 91 à 115 personnes). En effet, en 2017, 480 personnes sont dépendantes du CPAS, le chiffre a doublé et est dû à une politique d'exclusion. Ces personnes exclues sont dès lors renvoyées vers le CPAS. Dans ces personnes, il y en a qui sont exclues par punition. Grâce à une politique de mise à l'emploi, 421 personnes ont pu retrouver un emploi de qualité de 1 ou 2 ans. Il s'agit donc d'une vraie réussite qui peut être mise au crédit de la majorité. De plus, aujourd'hui, 119 personnes ont eu un contrat article 60.

Les dépenses de dettes ont diminué de 29.083,82€. En matière de recettes, l'intervention communale a augmenté de 60.069€, le Fonds Spécial de l'Aide Sociale a diminué de 49.490€.

Les recettes au niveau des prestations ont augmenté de 25.742,93 € principalement expliquées par les prestations des 3 maisons de repos, les prestations au niveau des résidences services, les articles 60 mis à disposition, la création d'un article recette pour le potager pour la vente de colis à destination du personnel, les prestations titres-services.

Les recettes de transferts ont également augmenté (+848.796,99€) principalement expliquées par le forfait et l'harmonisation des barèmes des MR – MRS et MRPA, les mises au travail, le potager social, la maison médicale et les transferts de l'aide sociale.

Le budget extraordinaire est de 2.099.500€. Les différents investissements concernent les travaux d'investissements énergétiques, notamment le remplacement des chaudières et l'isolation de la toiture de bâtiment administratif, ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques à la Maison de repos et de soins « Les Ecureuils », les travaux de réfection de la cuisine centrale (car au niveau de l'AFSCA, les normes n'étaient plus suffisantes), la réfection du mur de soutènement du Centre de Santé, la climatisation du restaurant des MRS « Les Ecureuils » et « Les Bosquets » (pour améliorer la qualité de vie des résidents), la sécurisation de bâtiments et l'achat d'un logiciel pour la gestion des repas.

En conclusion, Monsieur DONFUT, au niveau du CPAS, a de la fierté et de l'émotion par rapport au travail du personnel au quotidien, de par les contacts par rapport à la population. Le personnel du CPAS mérite les remerciements de tout le monde. Monsieur DONFUT est très fier d'avoir pu présider le CPAS.

Monsieur DEBAISIEUX remercie Monsieur DONFUT pour les explications très précises concernant le budget et annonce que son groupe va le voter. Il n'a

d'ailleurs pas critiqué le travail de l'action sociale dans le budget communal. Il sait que les personnes s'investissent et font un très bon travail.

Monsieur DEBAISIEUX trouve qu'au niveau de l'aide sociale, c'est un gros problème depuis les mesures prises par les gouvernements successifs en matière de sanction. Le Forem ne fait pas mieux que l'ONEM en terme de sanction. En effet, le Forem, depuis la réforme en 2016 est plus sévère que l'ONEM en matière d'exclusion et c'est dramatique pour les familles qui sont en dessous du seuil de pauvreté. Au niveau des crèches, Monsieur DEBAISIEUX trouve que 220.000€ de déficit c'est important et qu'il faut pouvoir arriver à un équilibre le plus vite possible. Au niveau des résidences services, il s'étonne du taux d'occupation qui n'est que de 60%.

Monsieur DISABATO se joint aux remerciements par rapport au personnel. Il sait que le personnel est en contact avec parfois des citoyens difficiles qui sont dans des situations de suivi et que donc, l'agressivité peut se manifester de manière beaucoup plus forte. Monsieur DISABATO dit qu'il existe différentes techniques permettant de gérer l'agressivité.

Monsieur DONFUT répond à Monsieur DEBAISIEUX que par rapport aux résidences services, 3 appartements ne sont pas occupés. Il s'agit d'un outil qui permet d'élargir le panel de services qu'offre le CPAS. Cela a un coût, d'autant plus qu'il y a de moins en moins de couples en bonne santé.

Au niveau des crèches, il reconnaît qu'il s'agit d'un déficit important mais Monsieur DONFUT ne connaît aucune crèche qui fait du bénéfice. De plus, dans le cas présent, il s'agit d'une crèche du CPAS, un certain nombre de places a donc été réservé afin que les parents puissent aller chercher du travail. Enfin, la crèche est neuve, la charge de dettes est donc importante. Les plages d'ouverture sont très larges, de 6 à 18 h. Il faut donc 10 équivalents temps plein. Cela a également un coût.

Monsieur le Bourgmestre, au nom de la majorité, s'associe pour remercier le travail réalisé au niveau du CPAS et demande à Monsieur DONFUT de leur transmettre les remerciements de la part de l'ensemble des membres du Conseil Communal puisque tout le monde s'est prononcé dans ce sens-là.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, I. DUPONT, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, C. RUELLE**

Décide :

**Article unique** : d'approuver le budget 2018 du CPAS.

La délibération requise est adoptée.

## **Subsides 2017 non nominatifs.**

Les budgets, comptes et bilans, rapports d'activités des organismes subventionnés par la Commune doivent être, afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés, soumis à l'approbation du Conseil Communal.

Les organismes sont les suivants :

- *R.S.B Frameries*
- *Ovale Club*
- *Badminton Club Les Volants*
- *Academy Karate-Do Belgium Asbl*
- *Tennis Club La Volée*
- *Judo Club Frameries*
- *Frameries Basket Club*

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, I. DUPONT, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, C. RUELLE**

Décide :

**Article 1** : D'approuver les documents comptables requis pour les subsides.

**Article 2** : D'octroyer les subsides aux organismes ayant fourni les documents comptables relatifs à l'octroi des subventions ;

A l'article 76402/33202 « Subside complémentaire aux clubs sportifs - Eté sports »

- |   |          |
|---|----------|
| - <i>R.S.B Frameries</i>                | 573,50 € |
| - <i>Ovale Club</i>                     | 573.50 € |
| - <i>Badminton Club Les Volants</i>     | 573,50 € |
| - <i>Academy Karate-Do Belgium Asbl</i> | 573,50 € |
| - <i>Tennis Club La Volée</i>           | 573,50 € |
| - <i>Judo Club Frameries</i>            | 573,50 € |
| - <i>Frameries Basket Club</i>          | 573,50 € |

La délibération requise est adoptée.

## **Projet "amélioration du bien vivre ensemble et prévention du radicalisme": rapport financier du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2017**

En date du 3 aout 2016, l'Administration communale a reçu par courrier un appel à projet venant du Ministre Paul Furlan portant sur la thématique "amélioration du vivre ensemble et prévention du radicalisme " dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale. Au vu de l'actualité, le service de prévention estimait important de répondre à cet appel.



En date du 15 septembre 2016, le collège communal a marqué son accord pour l'adhésion au projet.

Par arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> décembre 2016, la commune de Frameries s'est vue octroyer une subvention de 35 000 € couvrant les dépenses du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2017. Sachant qu'une avance de 50 % a été versée courant décembre 2016; le solde maximum de 50 % sera versé sur base des pièces justificatives.

Dans son courrier du 25 janvier 2017, la Région wallonne rappelle que dans le cadre de la justification des dépenses, le rapport financier accompagné des factures approuvant ce rapport doit être adressé au plus tard pour le 1<sup>er</sup> décembre 2017 à la région wallonne et soumis pour approbation au Conseil communal.

Cependant, toutes les factures ne pouvaient être fournies à la date demandée étant donné que le projet s'arrête au 30 novembre 2017 et que la présentation des outils pédagogiques était prévue le 29 novembre. Le service de prévention a donc pris contact par voie électronique avec la personne de contact du Département de l'Action Sociale afin de les informer que le rapport financier ne pouvait pas être complet à la date du 1<sup>er</sup> décembre. Par conséquent, la DGO5 accorde à la commune de Frameries un délai supplémentaire allant jusqu'au 22 décembre au plus tard.

A ce jour, après vérification des pièces comptables, il y a lieu de considérer les dépenses suivantes:

- Frais de personnel: 11 591,29 €
- Téléphone: 469,94 €
- Petit matériel de bureau: 627,42 €
- Frais d'animation (fournitures,...): 12 003,72 €
- Location de salles de travail et de réunion: 853,05 €
- Entretien et charges: 3 731,20 €
- Achat de documentation: 86,50 €
- Frais de formation: 3 992,21 €
- Divers: 728,65 €

**→ Soit un total de 34 083,98 €.**

Néanmoins, il se pourrait qu'il y ait encore quelques modifications au niveau des montants car certaines factures sont toujours en attente;

Il est à noter que les chiffres présentés sont susceptibles d'être modifiés par la DGO5 en raison de leur recevabilité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, I. DUPONT,**

**F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, C. RUELLE**

Décide :

**Article 1:** D'approuver le rapport financier 2016 du projet "Amélioration du bien vivre ensemble et prévention du radicalisme".

**Article 2:** D'autoriser le service de prévention à transmettre le dossier financier accompagné de la délibération du Conseil communal par voie postale et par voie électronique à la DGO5 au plus tard pour le 22 décembre 2017.

La délibération requise est adoptée.

**Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Séance publique)**

Il s'agit de la séance du 28 novembre 2017.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil,

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre ff. – Président,

Philippe WILPUTTE

Didier DRAUX